

# COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Département de  
VAUCLUSE

N°2023/DEC/073

Arrondissement  
de CARPENTRAS

**Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

**Objet :**

Travaux à la  
cuisine de l'école  
primaire les  
Amandiers

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour effectuer des travaux de rénovation de la cuisine de l'école primaire les Amandiers et d'habillage sur le mur,

### DECIDE

**Article 1 :** de confier à la société SAS POLE SUD RENOVATION, sise 217 D, chemin de la Matte à Montfavet (84140), les travaux de rénovation de la cuisine de l'école primaire les Amandiers pour un montant de 4 480,00€ HT soit 5 376,00€ TTC ainsi que l'habillage sur les murs de la cuisine de l'école primaire les Amandiers pour un montant de 7 125,00€ HT soit 8 550,00€ TTC. L'ensemble des travaux s'élèvent à 16 605,00€ HT soit 19 926,00€ TTC.

**Article 2 :** La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Orange sont chargés de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte certifié exécutoire  
Dès sa réception en  
Préfecture le : /  
Et/ou sa publication le : /

Camaret-sur-Aigues, le 26 juin 2023

4 JUL. 2023



Philippe de BEAUREGARD  
Maire



